

**Le compte n'y est pas,
amplifions la mobilisation jusqu'au retrait total!**

Après la mobilisation du 9 mars, le gouvernement recule mais maintient le projet de loi anti travail

Les salariés, les jeunes et l'ensemble des citoyens ne sont pas dupes, les manipulations seront vouées à l'échec! Le socle du projet de loi qui détruit les fondements même du code du travail et des droits sociaux qui y sont rattachés, demeure. Ce que la loi devait imposer, c'est la négociation sous chantage patronal qui l'obtiendra !

Sur les licenciements abusifs et illégaux :

Le plafonnement est remplacé par un barème indicatif. Sommes-nous satisfaits ? **Non** il faut renforcer les sanctions et ne pas afficher un barème mais une « peine plancher » dissuasive !

Sur les licenciements économiques :

Le périmètre reste sur la France et continue d'exclure les résultats mondiaux du groupe, permettant toutes les manipulations de chiffres à l'échelle nationale. Sommes-nous satisfaits ? **Non** il faut interdire les licenciements boursiers comme le candidat Hollande s'y était engagé !

Pour les jeunes :

Une garantie jeune pour les salariés précaires de moins de 26 ans Sommes-nous satisfaits ? **Non** il faut de vrais droits pour les jeunes.

Pour le temps de travail

Recul sur le temps de travail des apprentis, les astreintes, le fractionnement du repos et l'extension du forfait jour se fera sur accord et non unilatéralement par l'employeur

MAIS LE DANGER RESTE ENTIER car les accords de branche deviendront « moins-disants » que le code du travail. Tous les objectifs patronaux retoqués dans le code du travail seront proposés à la négociation de branche, l'accord qui en découlera pourra être soumis par référendum au chantage patronal.

La relation de travail et le contrat de travail restent fragilisés. Tous les articles instaurant une précarité permanente du CDI demeurent. C'est le retour du CPE de Villepin pour tous et en pire !!

Par la convergence des luttes et la mobilisation, de réelles réformes visant le progrès social pour tous et le plein emploi peuvent être imposées !

Faisons de la journée d'action du 17 mars un nouveau rendez vous de la mobilisation pour le retrait du projet de loi Travail,

Rendez-vous à 13h place Jeanne d'Arc.